Réunion du 28 Avril 2016

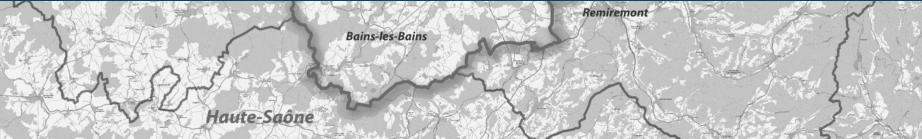
Révision du SCoT des Vosges Centrales



Plan de l'exposé

- Qu'est-ce qu'un SCoT ?
- Territoire des Vosges Centrales
- Les grands constats du diagnostic
- Enjeux et premières grandes orientations





Qu'est-ce qu'un SCoT?

C'est un document de planification défini par les élus qui crée les conditions de :

- ✓ L'équilibre entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé, la revitalisation des centres urbains et ruraux, la préservation des espaces forestiers et agricoles; la protection des sites et des paysages
- ✓ La diversité des fonctions urbaines et rurales et la mixité sociale, la diminution des obligations de déplacements
- ✓ la maîtrise de le développement des énergies renouvelables

La composition d'un SCoT?

Ce document fixe les orientations générales d'organisation du territoire sur 20 ans avec une révision tous les 6 ans.

Il est composé par :

- 1. Un rapport de présentation (diagnostic, état des lieux)
- 2. Le Projet d'aménagement et de Développement Durable (PADD) qui définit les grands objectifs politiques pour l'aménagement et le développement durable
- 3. Le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) : partie juridiquement opposable aux PLU et aux cartes communales (délais d'un an, pour une modification et de 3 ans en cas de révision).

Le PADD définit des axes stratégiques et des principes généraux

Le DOO précise les objectifs et formule les règles Les ACTEURS territoriaux les appliquent selon le contexte local



Y

Énonce le projet de territoire

Détermine les grands
équilibres
territoriaux et les
principes
d'organisation des
espaces urbanisés

Fixe les objectifs des politiques publiques

Donne un contenu opérationnel aux orientations du PADD (vocation et droit des sols)

Prescriptions
Préconisations
Recommandations

Programmation territorialisée des objectifs

La mise en compatibilité des documents d'urbanisme

La mise en cohérence des politiques publiques



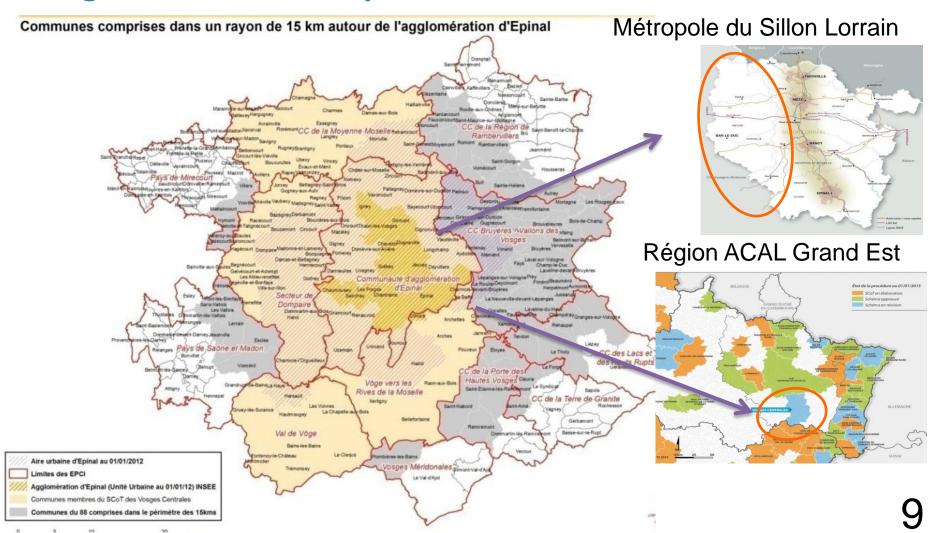
Pourquoi réviser le SCoT voté en 2007 ?

- Répondre aux obligations légales (loi Grenelle, ALUR, Transition énergétique...),
- · Adapter le document aux mutations socio-économiques,
- Prendre en compte les nouveaux découpages intercommunaux suite à la réforme,
- Disposer d'un cadre intégrateur pour les documents de rangs supérieurs,
- > Mais il s'agit surtout d' une opportunité pour construire un projet politique solidaire de territoire

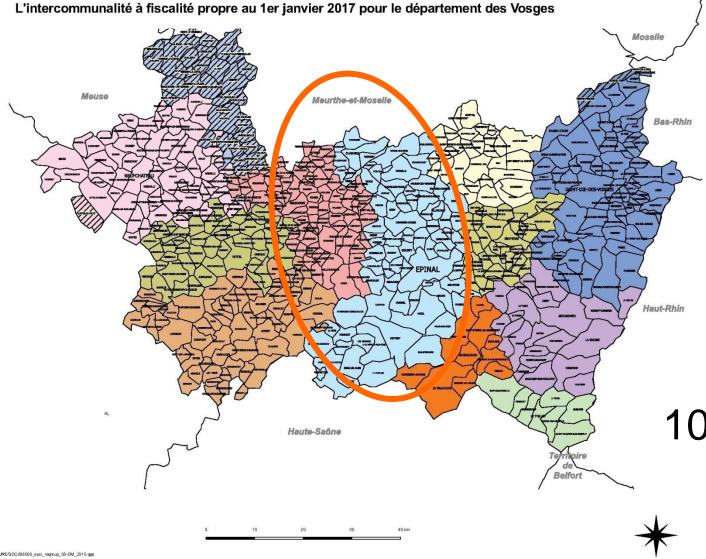




Vosges Centrales : un positionnement évolutif à conforter







Fiche d'identité : un SCoT rural rural



1 400 KM²

1/4 du département des Vosges46 % d'espaces agricoles44 % d'espaces boisés

5 EPCI ET 123 COMMUNES

dont 1/2 a moins de 250 habitants dont les 3/4 ont moins de 1 000 habitants

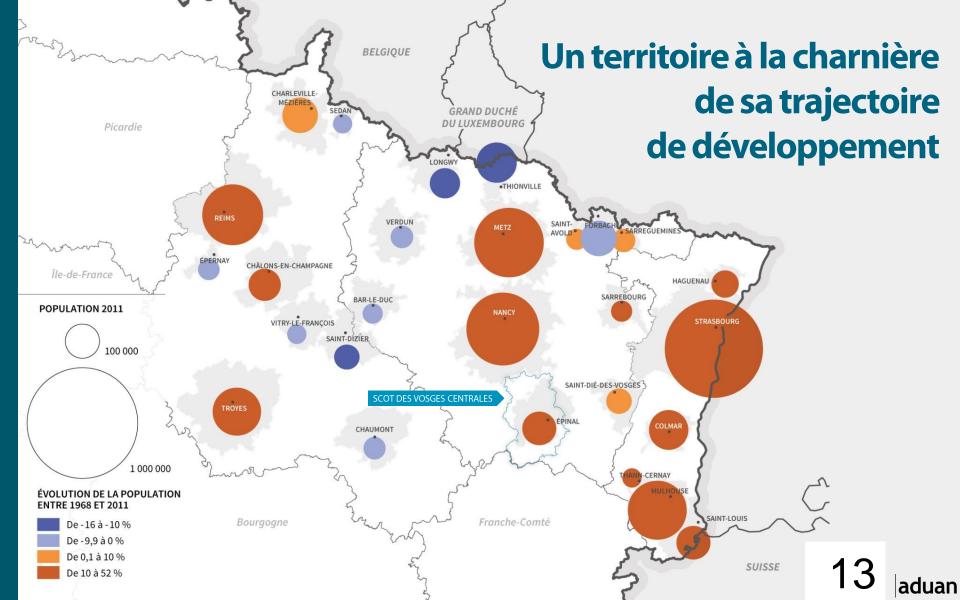
120 000 HABITANTS

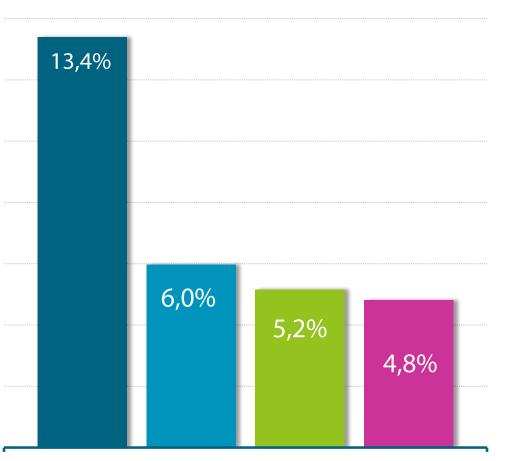
dont les 2/3 dans l'agglomération d'Épinal + 0,08 % par an depuis 1999

50 000 EMPLOIS









CROISSANCE DE L'EMPLOI NON-PRÉSENTIEL 1999-2008

par taille des aires urbaines de 1999 à 2008 hors région parisienne en 2008 (source: INSEE)

- > 250 000 emplois (aires urbaines métropolitaines)
- 150 000 250 0000 emplois
- 100 000 à 150 000 emplois
- de 50 000 à 100 000 emplois

49 156 Emplois au lieu de travail

Forte concentration de l'emploi

60 % des emplois à Epinal et Golbey

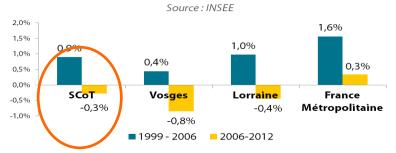
Variation des emplois :

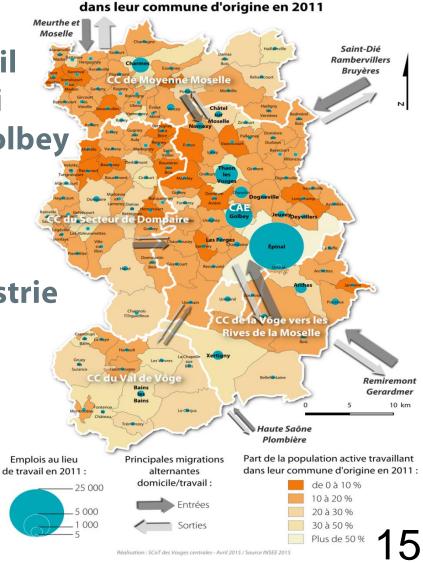
1999-2006: + 0,9 %/an

2006-2012:-0,3 % /an

Pertes importantes dans l'industrie

Taux de variation annuel de l'emploi au lieu de travail entre 1999 et 2012





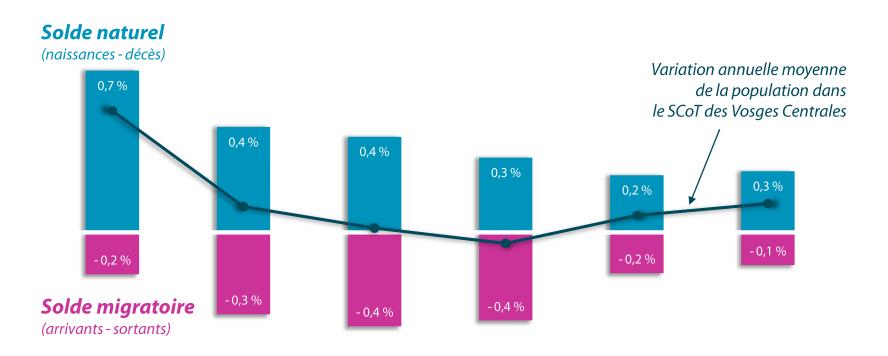
Emplois et part de la population active travaillant



DES ATOUTS A FAIRE VALOIR

UN SAVOIR ancien et reconnu de la main d'œuvre Des FILIERES D'EXCELLENCE avec **UN PÔLE COMPLET BOIS INNOVATION (ENSTIB, CRITT Bois,** Pôle de compétitivité Fibres, GREEN **VALLEY** Norske Skog (NSG), la marque « Terres de Hêtre »...). **PÔLE IMAGE & NUMERIQUE DE** LORRAINE labellisé French Tech en 2015, du TERRITOIRE À ÉNERGIE POSITIVE

Une légère croissance démographique depuis 2000 liée à la réduction du nombre de départs



17

aduan

2007 à 2012

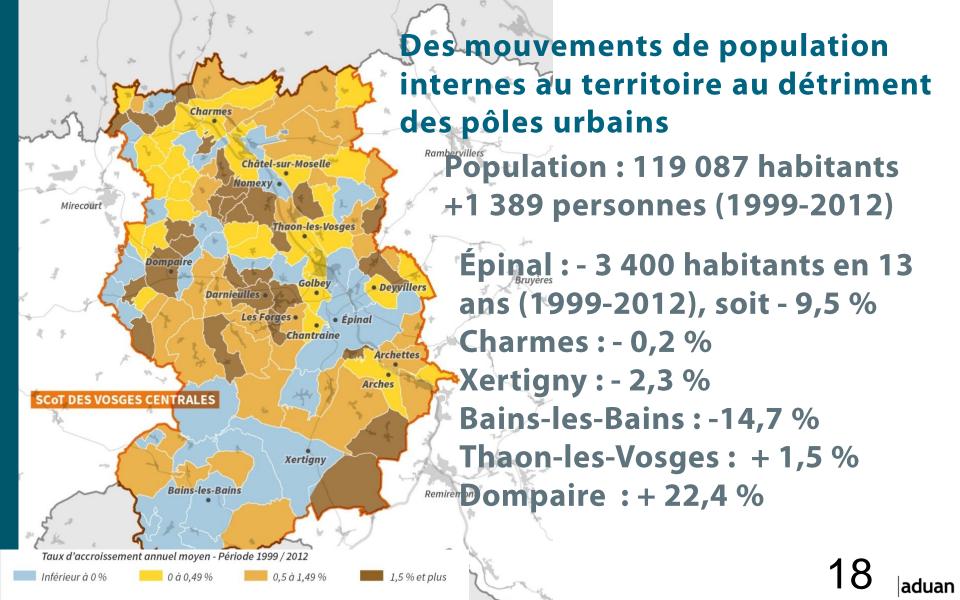
1990 à 1999

1999 à 2007

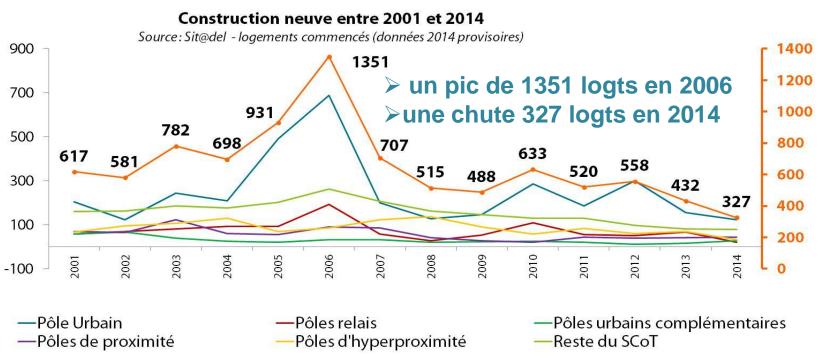
1982 à 1990

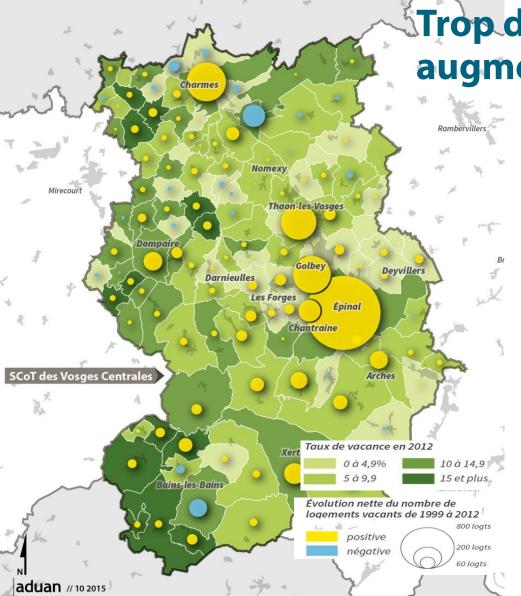
1968 à 1975

1975 à 1982



9 140 logements construits entre 2001 et 2014 (653 logements/an alors que la population a augmenté de 107 personnes/an)





Trop de constructions ont augmenté la vacance

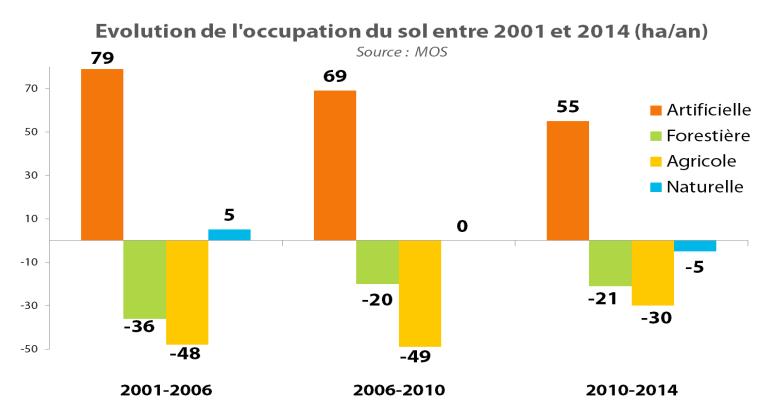
- 5 862 logements vacants en 2012
 9 7 % du parc total de
- 9,7 % du parc total de logements
- + 36 % entre 1999 et 2012
- > Besoins en rénovation énergétique
- ➤ Nécessité de mieux réguler le marché (réduire l'offre foncière en extension urbaine)

20

Consommation foncière

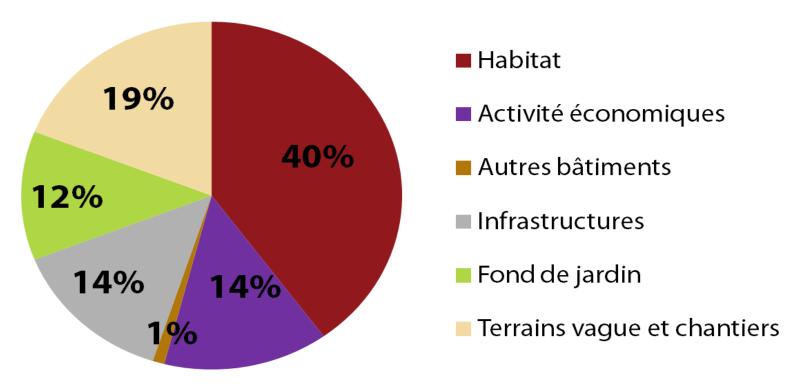
La loi Grenelle impose la mesure de la consommation foncière notamment de la surface artificialisée. **Définition de la surface artificialisée**: « toute surface de terre sur laquelle est réalisé un aménagement ne permettant pas d'envisager un retour rapide et aisé de la parcelle vers son statut initial sans faire appel à des travaux plus ou moins conséquents de remise en état » source : ONCEA

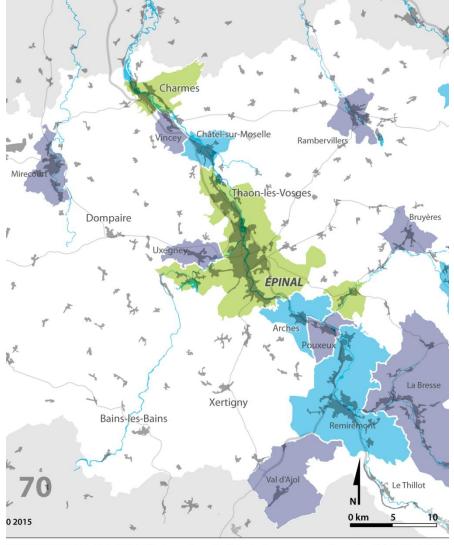
935 hectares artificialisés perdus en 13 ans (2001-2014) soit un rythme moyen soutenu de 72 ha/an 552 ha agricoles perdus



GESTION DU FONCIER

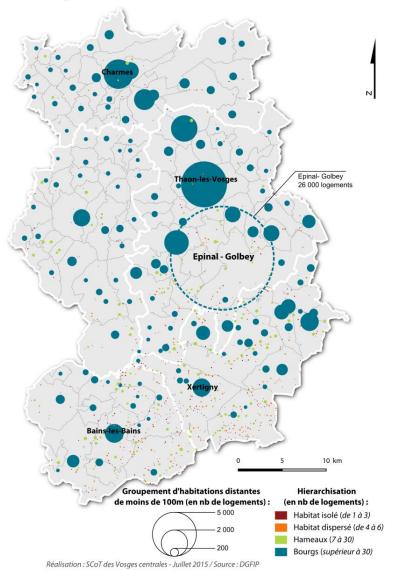
A quoi a servi le foncier artificialisé entre 2001 et 2014?





3AINES DES VOSGES CENTRALES: La notion d'unité urbaine repose sur la continuité de l'habitat. de plus de 200 mètres entre deux constructions et au-moins 2 000 habitants. Chaque commune ne doit possèder plus de la moitié de sa population dans cette zone bâtie







4 –Enjeux et premières grandes orientations



ORIENTATIONS DU PADD

L'ATTRACTIVITÉ COMME ENJEU MAJEUR:

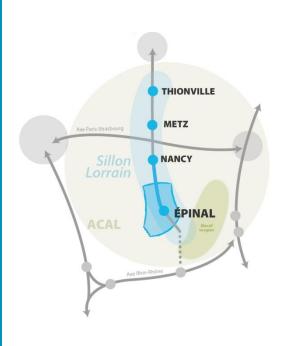
ORIENTATION STRATÉGIQUE 1 Le rayonnement et le positionnement des Vosges Centrales

ORIENTATION STRATÉGIQUE 2 La solidarité et la complémentarité entre les territoires du SCoT

ORIENTATION STRATÉGIQUE 3 La qualité de l'aménagement et du cadre de vie

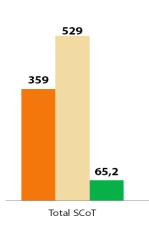
ORIENTATION 1

Rayonnement et positionnement des Vosges Centrales



- 1.1 Conforter le positionnement stratégique aux différentes échelles
- 1.2 Amplifier le rayonnement et la notoriété des Vosges Centrales
- 1.3 Renforcer et affirmer les spécificités économiques du territoire
- 1.4 Faire des Vosges Centrales un territoire d'excellence sur le plan énergétique
- 1.5 Faciliter l'accueil des activités et des entreprises

Faibles besoins fonciers économiques

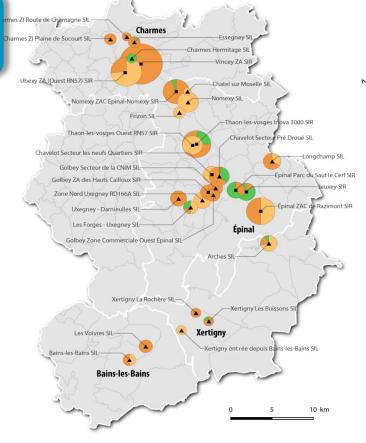


Consommation foncière dans les ZAE SCoT (2006-2014) :

- 65 ha en 8 ans,
- soit 12 % des capacités du SCoT prévues sur 20 ans

Un important potentiel urbanisable dans les documents d'urbanisme : près de 700 ha dont

- 419 ha ZAE SCoT transposées dans les **PLU**
- 150 ha dans les ZAE existantes ou < 3 ha
- 85 ha de friches non comptées par le SCoT



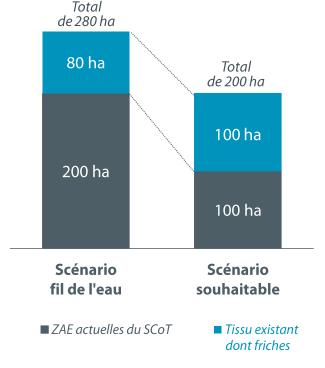




Intérêt de la zone

1.5

Faciliter l'accueil des activités et des entreprises



*Le scénario au fil de l'eau prolonge les tendances antérieures en matière de consommation foncière par l'activité. Source: SM du SCoT des Vosges Centrales / Réalisation Aduan

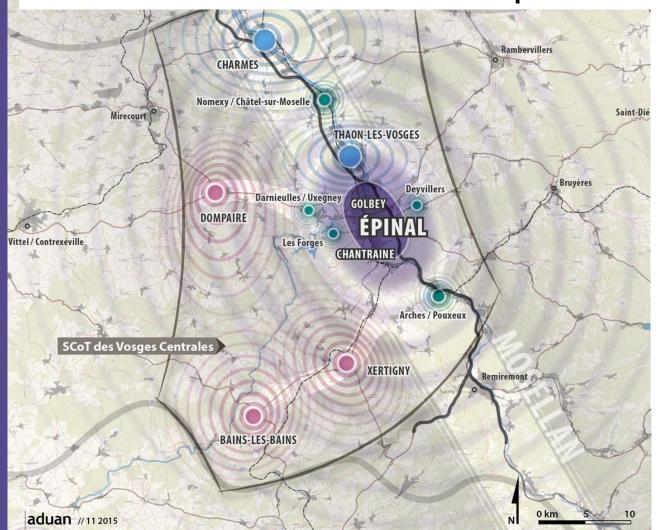
- >Prioriser et valoriser l'offre existante et les friches industrielles
- >Restructurer l'offre d'accueil économique dans une logique de portefeuille, afin de l'adapter aux besoins des entreprises
- >Aménager un foncier et un immobilier économiques de qualité, attractif et innovant

ORIENTATION 2

La solidarité et les complémentarités entre les territoires du SCoT

- 2.1 Préserver les grands équilibres spatiaux, entre espaces naturels et urbanisés
- 2.2 Conforter l'armature actuelle, par la polarisation et les mutualisations des services
- 2.3 Renforcer l'accessibilité du territoire par les transports et les communications numériques
- 2.4 Optimiser la valorisation des ressources énergétiques territoriales

Scénario d'armature urbaine souhaité pour le SCoT



Sans remettre en cause l'offre existante de services et d'équipements et celle en cours de réalisation

Conforter les polarités existantes

Structurer le développement à venir, au bénéfice de l'ensemble des bourgs et villages.



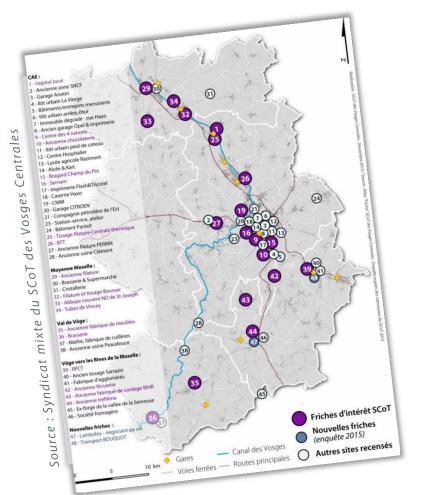
ORIENTATION 3

La qualité de l'aménagement et du cadre de vie

- 3-1 Reconquérir les friches urbaines et industrielles et améliorer la qualité urbaine et paysagère du territoire
- 3-2 Réduire la vacance et rééquilibrer le développement résidentiel
- 3-3 Disposer d'un tissu commercial dynamique et équilibré
- 3-4 Préserver les ressources naturelles, la santé et le bien-être des habitants dans l'anticipation du changement climatique
- 3-5 Produire des énergies renouvelables respectueuses du cadre de vie



Reconquérir les friches et améliorer la qualité urbaine et paysagère du territoire



- >Une cinquantaine de friches pour 200 ha
- >Une vingtaine de sites pour 150 ha d'intérêt SCoT
- >Dont 50 ha pour l'économie et 50 ha pour habitat

Des besoins en logements moins quantitatifs

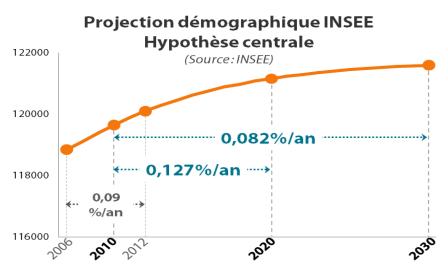
Hypothèses démographiques INSEE: une croissance de 1,63 % entre 2010 et 2030 soit 0,082 %/an

Desserrement: 2,03
personnes par résidence
principale en 2030 (NB: 2,22
en 2010 et 2,11 en 2020)

Besoins en renouvellement du parc :

2 % sur 20 ans

Total des besoins en logements : 6 866 logements au lieu de 12 436 logements en prolongation des tendances passées

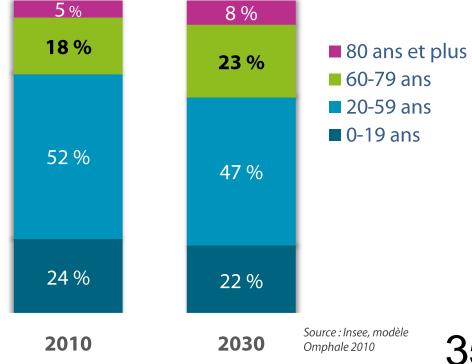


Des besoins en logements plus qualitatifs

EN 2030

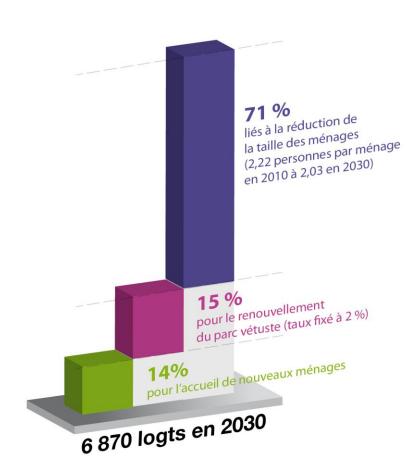
- +40 % de personnes seules
- + 46 % des personnes âgées de plus de 80 ans
- + 31 % de personnes âgées de 60 à 80 ans

RÉPARTITION DE LA POPULATION PAR CLASSE D'ÂGE DANS LE SCOT DES VOSGES CENTRALES

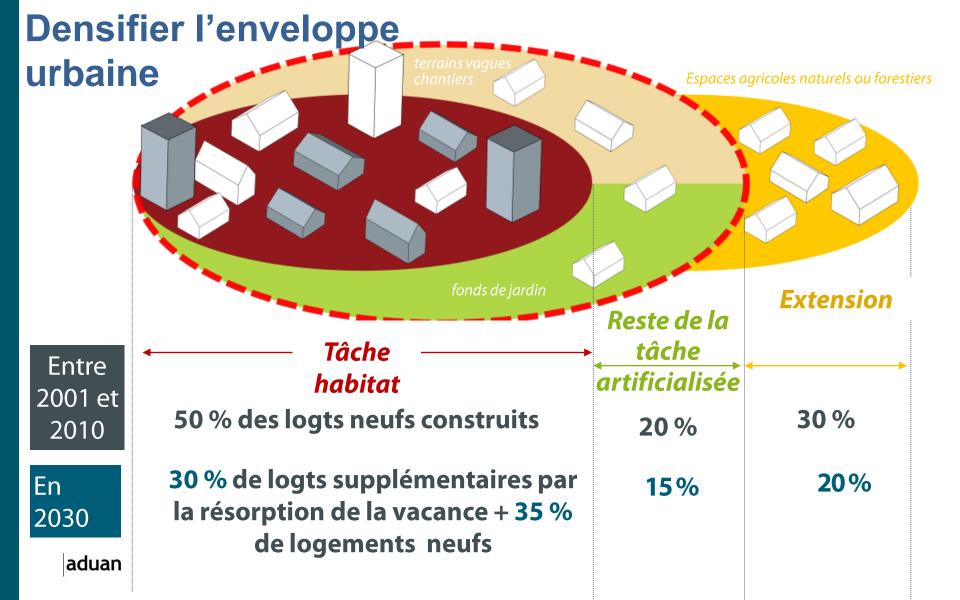




Réduire la vacance et rééquilibrer le développement résidentiel



- >Adapter l'offre d'habitat aux besoins et à la capacité financière de ses habitants
- >Limiter la vacance et améliorer la qualité du bâti existant
- >Redonner une attractivité aux centres anciens





Disposer d'un tissu commercial dynamique et équilibré













Renforcer le maillage commercial des Vosges Centrales

- Diversifier l'offre actuelle en l'adossant à l'armature territoriale
- Renforcer la complémentarité des fonctions commerciales entre les différents pôles commerciaux présents sur son territoire

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Pour en savoir plus:

- Le FlashInfo n° 9 qui résume les constats du diagnostic actualisé,
- La note de présentation du scénario d'avenir des Vosges Centrales en contrepoint d'un scénario fil de l'eau en prolongation de tendances.
- Les derniers numéros de l'InfoSCOT et du Clim'actu, la revue semestrielle du Syndicat,
- L'ouvrage « 10 ans de SCoT dans les Vosges Centrales : de l'urbanisme à la préservation du climat ».

En téléchargement sur : www.scot-vosges-centrales.fr

